

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2022

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE, Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :

Jean-Julien PETIT (donne pouvoir à M. BOURGEOIS), Ingrid BERBION (donne pouvoir à M. NEVEU), Joël GUILLERAY (donne pouvoir à M. BILLARD), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à MME OEUVRARD), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à M. AFCHAIN), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 3 novembre 2022

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2022. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote. Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2022 est approuvé à 12 voix Pour et 2 abstentions (Mme ANDRÉ-BAUCHET, M. AFCHAIN).

2. SE60 Mise en souterrain – Grande Rue :

Monsieur le Maire informe que le plan de financement présenté lors du conseil municipal de juillet 2022 est modifié et qu'il faut de nouveau délibérer.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 23 décembre 2022, s'élève à la somme de **163 368,03 €**. Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **52 771,63 €** (avec subvention). A cela s'ajoutera la subvention de la communauté de commune des Sablons.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Accepte à l'unanimité la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Mise en Souterrain - BT / EP / RT - SOUTER - Grande Rue**

3. Demande de subvention DSIL – centre de loisirs :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de programmer l'extension du Centre de Loisirs pour l'année 2023 et de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise en Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL).

Le coût des travaux s'élève à	759 932€ HT
Département de l'Oise (34%/600 000€) :	204 000€
DETR (45%/150 000€)	67 500€
Autofinancement	151 986€
DSIL	336 446€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la réalisation des travaux et sollicite l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise en Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL).

4. Demande de subvention DSIL – centre de loisirs :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une autre demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France dans le cas où celle du point 3 serait refusée ou obtenue de façon partielle.

Le coût des travaux s'élève à	759 932€ HT
Département de l'Oise (34%/600 000€) :	204 000€
DETR (45%/150 000€)	67 500€
Autofinancement	151 986€
Région des Hauts de France	227 979€
Communauté de Communes des Sablons	108 467€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'aide financière auprès de la Région des Hauts de France.

5. Demande de subvention pour un achat d'un véhicule communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir en 2023 le changement du véhicule communal. Un devis à l'UGAP a été demandé et s'élève à environ 20 000€HT et qu'il faut déposer des demandes de subvention auprès du département de l'Oise et de la Préfecture de l'Oise.

Le coût achat véhicule s'élève à	20 000€ HT
Département de l'Oise :	6 800€
DETR :	8 000€
Communauté de Communes des Sablons	3 200€
Autofinancement	2 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet d'achat du nouveau véhicule et sollicite les aides financières auprès du Département de l'Oise, de la Préfecture de l'Oise et de la Communauté des Communes des Sablons.

6. DM n°2 – Virements de crédits

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter une décision modificative concernant une charge de 4 270€ de l'URSAFF de 2021 inscrite dans les comptes en 2022. Il est proposé de diminuer les crédits ouverts du compte 615221 Bâtiments publics de 4 270€ pour augmenter le compte 64111 Personnels titulaires du même montant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2.

7. Questions diverses :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat du sondage concernant l'extinction de l'éclairage public afin de participer à l'effort dans la réduction de notre consommation électrique demandée par le gouvernement. Nous avons reçu 174 réponses par internet et 16 réponses papier. Au total nous avons récolté 190 réponses sur environ 1000 adultes de la commune. Les 3/4 se sont exprimés pour l'extinction entre 0h et 5h.

Pour autant, il était escompté beaucoup plus de réponses pour que les résultats reflètent réellement un avis collectif. Une recherche d'une solution intermédiaire a été faite et il a été décidé de réduire de 40% la puissance de l'éclairage public entre 21h et 6h afin de participer à l'effort de réduction de la consommation électrique.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

A Villeneuve les Sablons, le

Le Maire,

C. NEVEU

